



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ÉNERGIE ET DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION

**AMENAGEMENT ET GESTION INTEGREE DES
RESSOURCES EN EAU (PHASE-1)**

RAPPORT D'ÉVALUATION

Ce rapport est destiné aux membres concernés du personnel. La diffusion à toute autre personne doit être expressément autorisée par le directeur de la FAE.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	i
CADRE LOGIQUE DU PROJET	ii
RESUME DU PROJET	iv
1. ORIGINE ET HISTORIQUE DU PROJET	01
2. CONTEXTE DU PROJET	01
2.1 Cadre juridique et institutionnel du secteur de l'eau	01
2.2 Caractéristiques de la zone du Projet	03
2.3 Principaux intervenants	04
2.4 Contraintes au développement de la région	05
3. LE PROJET	06
3.1 Objectifs du Projet	06
3.2 Description des Composantes et des Réalisations du Projet	07
3.3 Impact du projet sur l'environnement	08
3.4 Coût du Projet et plan de financement	09
4. EXECUTION DU PROJET	10
4.1 Modalités de mise en œuvre	10
4.2 Calendrier d'Exécution	13
4.3 Dispositions relatives à l'acquisition des biens, travaux et services	14
4.4 Dispositions relatives aux décaissements	15
4.5 Rapports Financiers et audits	15
4.6 Suivi et Evaluation du Projet	15
5. AVANTAGES DU PROJET	15
5.1 Principaux risques et mesures d'atténuation	15
5.2 Durabilité du Projet	16
5.3 Aspects économiques et impacts socio-économiques du projet	16
5.4 Aspects du « genre »	17
6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	17
6.1 Conclusions	17
6.2 Recommandations	18
ANNEXES	
Annexe 1 – Le CSLP 2006-2010 et la politique nationale de l'eau	I
Annexe 2 – Concept de l'étude proposée par la CE dans le cadre du projet AGIRE	II
Annexe 3 – Chronogramme du projet	V
Annexe 4 – La mobilisation des partenariats	VII
Annexe 5 – Les bénéficiaires cibles	VIII
Annexe 6 – Coûts et financement du projet	IX

Le présent rapport a été rédigé par M. B. BEN SASSI (Expert Eau et Assainissement) sur la base des résultats de la mission de terrain effectuée par les responsables des Ministères mauritaniens concernés par le projet, avec l'appui d'un Consultant du PNUD en septembre 2006. Toute information relative à ce rapport pourra lui être demandée, ou à M. P. AKARI, Ingénieur en Chef, FAE (poste 2483), M. A. D. BEILEH, Coordinateur, FAE (poste 2139) et M. K. BEDOUMRA, Directeur FAE/OWAS (poste 2055).

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

APAUS	Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services de Base Régulés
AFD	Agence Française de Développement
AGIRE	Aménagement et Gestion Intégrée des Ressources en Eau
ANEPA	Agence Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
ARM	Autorité de Régulation Multisectorielle
BAD	Banque Africaine de Développement
CCOMVS	Chargé de mission de la Cellule OMVS
CCSP	Cellule Centrale du Suivi et de la Programmation au MEF
CDHLCPI	Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CE	Commission Européenne
CGPE	Comité de Gestion de Points d'Eau.
CNE	Conseil National de l'Eau.
CNH	Centre National d'Hygiène.
CNRE	Centre National des Ressources en Eau
CRE	Conseil Régional de l'Eau
COS	Comité d'Orientation et de Supervision du CPAP-PNUD
CPCNE	Comité Permanent du Conseil National de l'Eau
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CTPC	Comité Technique de Pilotage et de Coordination du CPAP-PNUD
CTS	Comité Technique Spécialisé du CPAP-PNUD
DA	Direction de l'Assainissement
DAES	Département des Nations Unies pour les Affaires Economiques et Sociales.
DEPC	Direction des Etudes, de la Programmation et de la Coopération au MHETIC
DH	Direction de l'Hydraulique
DHD	Développement Humain Durable
DRMDR	Direction Régionale du Ministère du Développement Rural
FAE	Facilité Africaine de l'Eau
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau.
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances.
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MDR	Direction des Aménagements Ruraux
MEUH	Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MHETIC	Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Technologies de l'Information et de la Communication
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMVS	Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale.
PANAGIRE	Plan d'Action National d'Aménagement et de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PEM	Point d'Eau Moderne.
PIB	Produit Intérieur Brut.
PMH	Pompe à Motricité Humaine.
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PRS	Programme Régional Solaire
SIG	Système d'information géographique
SIREM	Système d'Information Régionalisé de l'Eau en Mauritanie
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNDE	Société Nationale des Eaux
SPHYR	Sous Programme de l'Hydraulique Rurale
SRH	Services Régionaux de l'Hydraulique
USGAF	Unité de Suivi de Gestion Administrative et Financière des Programmes /PNUD

CADRE LOGIQUE DU PROJET

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	BENEFICIAIRES	INDICATEURS DE PERFORMANCE VERIFIABLES	RISQUES ET ATTENUATION
<p><u>OBJECTIF GENERAL :</u></p> <p>Créer un environnement rendant possible la gestion intégrée, durable et équitable des ressources en eau et des infrastructures hydrauliques, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable.</p>	<p>Les conditions de vie des catégories sociales les plus démunies sont améliorées sur le plan de leurs revenus, de leur environnement, de leur santé et de l'éducation de leurs enfants, par l'accès étendu aux services de base et conjointement par la diversification économique dans le développement rural qui dépend pour beaucoup de l'eau et de sa bonne gestion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etat, collectivité - Populations urbaines et rurales - Autorités chargées de la planification et de la régulation du secteur de l'eau - Acteurs de développement des secteurs public, privé et associatif - Partenaires financiers 	<p><i>Horizon : 2015</i></p> <p><u>Indicateur :</u></p> <p>Le Plan d'Action National d'Aménagement et de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANAGIRE) prévu au Code de l'Eau, constitue le cadre de planification des autorités chargées du secteur de l'eau.</p> <p><u>Sources :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Statistiques Nationales et Régionales. - Budget du Gouvernement. - Rapports du développement spécifiques. 	
<p><u>OBJECTIFS SPECIFIQUES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau central, renforcer les compétences dans la démarche de l'AGIRE pour une meilleure collecte et organisation de l'information disponible pour l'aide à la décision. - Au niveau régional, appuyer la décentralisation et renforcer les capacités des communes dans la région de Brekna. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités de coordination et de gouvernance des espaces de concertation intersectoriels et multi-acteurs sont renforcées. - Un dispositif régional de suivi-évaluation-coordination-concertation est mis en place au niveau de Brekna. 	<p>Identique à ci-dessus.</p>	<p><i>Horizon : fin 2008</i></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une approche stratégique pour l'AGIRE a été définie avec son programme d'actions prioritaires à court terme. - Un bilan de propositions stratégiques concrètes pour la mise en œuvre régionalisée du Code de l'Eau et de l'AGIRE au niveau de Brekna est validé. <p><u>Sources :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'avancement du projet. - Rapports d'activité du Ministère de l'Hydraulique. - Rapports d'activités des départements régionaux et des communes de Brekna. 	<p><u>Risques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de l'implication des décideurs politiques. - Adhésion limitée des différents acteurs du secteur aux niveaux central et régional. <p><u>Atténuations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une bonne sensibilisation des différents acteurs des bénéficiaires de l'AGIRE et de la décentralisation.

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	BENEFICIAIRES	INDICATEURS DE PERFORMANCE VERIFIABLES	RISQUES ET ATTENUATION
<p>ACTIVITES :</p> <p>1. Renforcement des capacités au niveau central :</p> <p>1.1 Suivi-évaluation de l'AGIRE.</p> <p>1.2 Les informations, études et connaissances existantes par domaines sont rassemblées, organisées et analysées.</p> <p>1.3 Un bilan des lacunes et des options de réponses stratégiques aux questions de l'eau sont élaborés.</p> <p>1.4 Une programmation par une approche AGIRE est adoptée.</p> <p>2. Renforcement de la décentralisation au niveau régional (cas de Brekna) :</p> <p>2.1 Clarification des rôles et les besoins dans la région de Brekna.</p> <p>2.2 Suivre et mesurer l'état des ressources en eau et de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.</p> <p>2.3 Inventaires des données disponibles, collecte et traitement informatisé, et réalisation des enquêtes complémentaires de terrain.</p> <p>2.4 Optimisation d'un réseau de mesures.</p> <p>2.5 Mettre en place un SIG aisément utilisable au niveau des régions.</p> <p>RESSOURCES FINANCIERES :</p> <p>Don FAE : 500 milles EUR (665 milles USD) Don PNUD : 328 milles EUR (437 milles USD) Gouvernement : 200 milles EUR (267 milles USD) Total : 1028 milles EUR (1469 milles USD) + Don CE : 75 milles EUR (100 milles USD)</p>	<p>PRODUITS :</p> <p>1.1 Un mécanisme central de suivi-évaluation.</p> <p>1.2 Un état actualisé des informations, études et connaissances existante.</p> <p>1.3 Un état des lieux national est élaboré.</p> <p>1.4 Un programme national d'actions prioritaires est conçu et chiffré.</p> <p>2.1 Un organigramme de la future Direction Régionale de l'Eau à Brekna.</p> <p>2.2 Un dispositif de suivi et de contrôle informatisé et régulier.</p> <p>2.3 Un dispositif communal et régional de collecte, traitement et échanges de données de base.</p> <p>2.4 Une étude de faisabilité du Système d'Information Régionalisé sur l'Eau.</p> <p>2.5 premiers modules du Système d'Information Régionalisé de l'Eau en Mauritanie (SIREM) qui seront utiles aux Directions Régionales de l'Eau.</p>	<p>Identique à ci-dessus.</p>	<p>Horizon : fin 2008</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'au moins un atelier national sur la stratégie nationale de l'AGIRE. - Tenue d'au moins un forum régional multi-acteurs sur la stratégie régionale de l'AGIRE. - Réalisation d'au moins 2 enquêtes de terrain complémentaires. - Tenue d'au moins une session de formation sur le SIREM. <p>Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptes rendus des forums et ateliers. - Résultats des enquêtes de terrain. - Résultats des sessions de formation. 	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de l'implication des décideurs politiques. - Adhésion limitée des différents acteurs du secteur aux niveaux central et régional. <p>Atténuations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une bonne sensibilisation des différents acteurs des bénéficiaires de l'AGIRE et de la décentralisation.

RESUME DU PROJET

1. Contexte du projet

1.1 La nouvelle déclaration de Politique de Développement du Secteur de l'Eau présentée par le Gouvernement aux partenaires au développement du secteur de l'eau lors d'une table ronde qui s'est tenue à Nouakchott le 15 juin 2006 prévoit en particulier l'établissement d'un Plan Directeur National d'Aménagement et de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, qui représente bien la perspective dans laquelle s'inscrit cette première phase du projet AGIRE.

1.2 Suite à une évaluation de la situation du secteur, le présent projet propose une démarche progressive et participative afin que la stratégie de gestion intégrée des ressources en eau qui en découlera corresponde au mieux au contexte mauritanien, en particulier à l'état de l'information disponible et des connaissances. Pour cette raison le projet AGIRE, durant sa première phase, propose de travailler sur une période de deux ans en grande partie dans une région de démonstration tout en restant relié et suivi en continu au niveau central par un mécanisme institutionnalisé.

2. Objectifs du projet

2.1 L'objectif général du projet est de créer un environnement rendant possible la gestion intégrée, durable et équitable des ressources en eau et des infrastructures, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable.

2.2 Les objectifs spécifiques du projet sont :

- au niveau central, renforcer les compétences dans la démarche de l'AGIRE pour une meilleure collecte et organisation de l'information disponible pour l'aide à la décision ;
- au niveau régional, appuyer la décentralisation et renforcer les capacités des communes dans la région de Brekna.

3. Description des réalisations du projet

Les objectifs du projet seront atteints à travers un projet comportant trois (3) composantes :

- ✓ La première vise le renforcement des capacités de coordination et de gouvernance du secteur de l'eau et la définition participative d'une approche stratégique AGIRE correspondant aux besoins spécifiques de la Mauritanie.
- ✓ La seconde vise à tester et à démontrer les bénéfices de la déconcentration et de la concertation régionale.
- ✓ Enfin la troisième vise à définir et à développer au sein des institutions centrales existantes des outils et méthodes modernes pour l'aide à la décision et pour la mise en œuvre de la stratégie GIRE à chaque niveau : micro (village / ville et commune) ; méso (région et sous-bassin) et macro (central).

4. Coût du projet

Le coût total du projet est de **1 028 milles EUR**. Le financement sera assuré sur deux ans, conjointement par la Facilité Africaine de l'Eau (500 000 EUR), le PNUD (328 000 EURO) et le Gouvernement de la Mauritanie (200 000). Un financement parallèle d'une étude, de l'ordre de 75 000 EUR, sera apporté par la Commission Européenne.

5. Exécution du projet

Le Gouvernement assurera l'exécution du projet AGIRE-1 qui sera confiée au Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Technologies de l'Information et de la Communication (METIC).

6. Conclusions et recommandations

Le projet est conçu pour contribuer à la réduction de la pauvreté en cohérence avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP 2006-2010) qui considère en Mauritanie, l'hydraulique comme l'un de ses quatre domaines de priorité en vue de l'atteinte des OMD. Il est recommandé, par conséquence, qu'un don de la FAE de **500 00 EUR** accordé au Gouvernement mauritanien à travers le FAE, aux fins stipulées dans le présent rapport.

1. ORIGINE ET HISTORIQUE DU PROJET

1.1 La loi n°2005-30 portant Code de l'Eau préconise la réalisation et l'adoption d'un Plan Directeur National d'Aménagement et de Gestion intégrée de l'eau. Suite à une évaluation de la situation du secteur, le présent projet propose une démarche progressive et participative afin que la stratégie de gestion intégrée des ressources en eau qui en découlera corresponde au mieux au contexte mauritanien, en particulier à l'état de l'information disponible et des connaissances. Pour cette raison le projet AGIRE, durant sa première phase, propose de travailler sur une période de deux ans en grande partie dans une région de démonstration tout en restant relié et suivi en continu au niveau central par un mécanisme institutionnalisé.

1.2 Ce projet répond à un besoin identifié par le Gouvernement lors de la Table Ronde qu'il a organisé en Juin 2006 avec les donateurs. Le PNUD a répondu à cette demande en appuyant sa conception et sa formulation. Une mission de terrain dans deux régions de Mauritanie a été organisée par le Gouvernement du 12 au 29 septembre 2006 à laquelle ont pris part un représentant du l'ex-Ministère de l'Hydraulique, de l'ex-Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable, du Centre National des Ressources en Eau, et de la Direction des Aménagements Ruraux (MDR). En constatant l'état de la situation fin 2006 et en consultant les autorités régionales et locales ainsi que les associations professionnelles et autres acteurs, cette mission a permis de mesurer les efforts restant à accomplir dans le secteur ; ceci devait permettre au MHETIC, d'engager un premier dialogue national sur la façon de concevoir et de dimensionner le projet d'appui AGIRE en fonction des besoins réels du pays. Plusieurs réunions ont eu lieu à Nouakchott entre les autorités mauritaniennes, les directeurs des principaux services concernés par la gestion de l'eau et les différents bailleurs de fonds impliqués dans le secteur de l'eau du pays. Le PNUD, la FAE et la Délégation de la Commission Européenne en Mauritanie sont alors venus confirmer leur intérêt à financer cette première phase du projet, tandis que la Coopération Espagnole, l'AFD et d'autres partenaires ont indiqué qu'ils pourraient venir accompagner et renforcer le projet, le moment venu, en fonction des besoins nouveaux identifiés par le Comité de Pilotage du projet.

2. CONTEXTE DU PROJET

2.1 Cadre juridique et institutionnel du secteur de l'eau

Le cadre juridique et institutionnel

2.1.1 Le secteur de l'hydraulique a été profondément remanié en 2001 pour faire face aux principaux enjeux de son développement. En 2005, avec la création du Ministère de l'Hydraulique, un nouvel organigramme a été adopté. Celui-ci a été de nouveau modifié en 2007 avec la création du MHETIC survenu après le processus de transition. Au niveau central ce nouveau cadre institutionnel se caractérise par : (i) la séparation des secteurs eau et assainissement avec la création d'une Direction de l'Hydraulique et une Direction de l'Assainissement, dont les missions sont centrées sur la politique et la stratégie, la législation et la réglementation, la planification et la programmation en milieu urbain, semi urbain et rural ; (ii) la séparation des secteurs eau et électricité avec la création de la Société nationale de l'eau, chargée de la production, du transport et de la distribution de l'eau en milieu urbain et (iii) la création du Centre National des Ressources en Eau, organisme sous tutelle du ministère créé en 2001, et qui a pour mission la connaissance, la surveillance et la protection des ressources en eau sur toute l'étendue du territoire.

2.1.2 Les autres aspects de la réforme institutionnelle sont également (i) la déconcentration de l'administration avec des Services Régionaux de l'Hydraulique (ii) le désengagement de l'administration des tâches d'exécution avec la création en 2001 de l'Agence nationale d'eau potable et d'assainissement. Cette dernière a un statut d'association et assure par délégation de l'Etat, le suivi et l'appui à la gestion technique et financière des infrastructures hydrauliques en zones rurales et semi urbaines à travers des gérants. Ceux-ci agissent sous contrats avec l'Agence et la Société Nationale de Forages et de Puits, créée en décembre 2004 et qui assure les activités opérationnelles de l'ex -Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

2.1.3 Il est à noter que de nombreux autres acteurs publics interviennent dans le secteur de l'eau, ce sont : (i) le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage qui conçoit et réalise les barrages et met en œuvre certains projets, exécutent des ouvrages hydrauliques ; (ii) l'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services (APAUS) ayant en charge des actions de promotion et de généralisation de l'accès aux services par le développement de partenariats publics/privés et placée désormais sous la tutelle du MHETIC ; (iii) les Communes qui interviennent aussi dans le secteur de l'eau en réalisant entre autres, des ouvrages hydrauliques sur fonds propres ou à travers la coopération décentralisée.

2.1.4 Un nouveau cadre réglementaire, juridique et financier a été mis en place à partir de 2001 à l'issue duquel les superstructures ci-après ont été créées :

- (i) le Code de l'Eau adopté en 2005 précise les prérogatives du Ministre chargé de l'eau, insiste sur la sauvegarde des ressources en eau, définit les modes de délégation et les responsabilités en matière de maîtrise d'ouvrage. Pour une meilleure institutionnalisation de ce cadre, quatre décrets ont été adoptés en octobre 2006 dont celui portant sur l'organisation du Conseil National de l'Eau et quatre autres décrets sont en cours de finalisation sur les régimes des utilisations de l'eau et sur le seuil de délégation. Le Conseil a un rôle consultatif sur les questions d'intérêt national liées à l'eau et assure la promotion de la coordination multisectorielle des politiques sur ces sujets. Quatre Ministres siègent au Conseil National de l'Eau qui est appuyé par un Comité Permanent composé des Directeurs des principaux services des Ministères concernés par les questions relevant de l'eau et de l'assainissement liquide ;
- (ii) l'Autorité Multi Sectorielle de Régulation (ARM) qui est un organisme indépendant dont les compétences sont élargies au secteur de l'eau en 2001 et qui a pour mission d'appliquer la régulation du secteur ;
- (iii) la déconcentration budgétaire et le cadrage budgétaire qui ont été adoptés à partir de janvier 2005 avec l'élaboration d'un CDMT en 2004 qui est cependant resté à l'état provisoire.

2.1.5 Au niveau central ce nouveau cadre institutionnel se caractérise par : (i) l'adoption du décret 078-2007 en date du 14 Juin 2007 portant organisation de l'administration centrale du Ministère qui consacre une approche intégrée des secteurs de l'eau, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication. Le décret crée une Direction des Etudes, de la Programmation et de la Coopération (DEPC) chargée notamment d'élaborer les plans de développement sectoriels, de réaliser les études sectorielles en termes d'évaluation et de prévisions, de coordonner les actions du Ministère dans le domaine budgétaire et entre les différents cadres de coopération. (ii) la séparation des sous-secteurs eau et assainissement est maintenue avec une Direction de l'Hydraulique (DH) et une Direction de l'Assainissement (DA), dont les missions sont recentrées sur le suivi de la mise en œuvre et le contrôle des projets et programmes, et la réglementation.

La politique nationale du développement du secteur de l'eau

2.1.6 La nouvelle déclaration de Politique de développement du secteur de l'eau présentée par le Gouvernement aux partenaires au développement en juin 2006 prévoit en particulier l'établissement d'un Plan Directeur National d'Aménagement et de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, qui représente bien la perspective dans laquelle s'inscrit cette première phase du projet AGIRE.

2.1.7 L'objectif principal de la politique nationale en matière d'hydraulique et d'assainissement dans la deuxième phase du CSLP est désormais formulé comme suit : « améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement en quantité et qualité à des prix abordables pour tous de façon durable ».

2.1.8 La réalisation de cet objectif sera recherchée à travers la mise en œuvre des priorités de développement centrées sur les cinq axes issus de la stratégie sectorielle à savoir :

- a. L'amélioration de l'accès à l'eau potable : Les orientations stratégiques prévoient, entre autres des mesures liées aux extensions techniques qui portent sur l'amélioration de la sécurisation de la production d'eau ; la prise en compte des besoins en eau agricole pour les zones de maraîchage et la recherche de l'équilibre financier du service public de l'eau par des modes de gestion viables et plus équitables en considérant les contraintes des populations pauvres urbaines et rurales.
- b. La connaissance et la protection des ressources en eau : Le Code de l'Eau (loi 2005-030) souligne la nécessité d'appréhender de manière globale la gestion de la ressource compte tenu des multiples usages de l'eau. L'objectif fixé par le Code de l'Eau étant d'élaborer un Plan Directeur National d'Aménagement et de Gestion Intégrée de l'Eau, cette loi indique que ce plan doit être établi à partir d'un bon inventaire des ressources en eau et de leurs usages. Le faible niveau de connaissance et la mauvaise répartition de ces ressources sur le territoire conduisent à fixer les orientations stratégiques suivantes : (i) compléter la connaissance des ressources en eau ; (ii) assurer le suivi de la ressource en eau ; (iii) appliquer la Déclaration de Nouakchott (2003) pour l'OMVS et continuer à promouvoir la coopération sous régionale pour la gestion des eaux du fleuve Sénégal.
- c. L'amélioration des conditions d'assainissement : Les orientations stratégiques pour l'assainissement en milieu rural sont définies dans le Programme National d'Assainissement en Milieu Rural (PNAR). Pour l'assainissement des eaux usées du milieu urbain ces orientations sont de: (i) redéfinir le cadre institutionnel en particulier l'opérateur (ii) réhabiliter et étendre le réseau collectif de Nouakchott ; (iii) promouvoir l'assainissement autonome ; (iv) accorder une priorité aux zones basses sujettes aux inondations.
- d. La promotion du partenariat public-privé : Les orientations stratégiques visent notamment à créer les conditions favorables à l'application de la loi sur la régulation du secteur de l'eau ainsi qu'à la mise en œuvre de nouvelles formes de délégations de la gestion de l'exploitation du service de l'eau compatibles avec les objectifs de lutte contre la pauvreté.
- e. Le renforcement des capacités des acteurs du secteur : c'est est une des conditions de réussite de ces politiques. Il devra se traduire par (i) l'exécution d'un plan de formation et de recrutement du personnel, (ii) le renforcement des moyens de fonctionnement des structures impliquées dans le pilotage du secteur, et (iii) l'amélioration de la coordination des différents acteurs intervenant dans ce secteur.

2.1.9 Parmi les orientations stratégiques prévues pour le renforcement de la maîtrise d'ouvrage et l'amélioration des performances on notera :

- le renforcement de la déconcentration des services en personnel qualifié ;
- le développement du rôle d'appui conseil des services régionaux renforcés auprès des communes pour l'exécution des projets et la mise en place d'une gestion durable des adductions d'eau ;
- le renforcement des capacités de maîtrise des eaux de surface (fleuve Sénégal, lac de barrage, mares et lacs permanents, oasis) en vue d'une meilleure alimentation en eau des populations partout où cela est possible.

2.1.10 Enfin, la Mauritanie a adopté également une politique formalisée avec la Déclaration de Politique de Développement du secteur de l'eau qui a été actualisée en mai 2006. Cette politique est en cohérence avec le CSLP 2006-2010. L'objectif général étant comme indiqué précédemment «d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement en quantité et qualité à des prix abordables pour tous et de façon durable ». Sa réalisation sera recherchée à travers la mise en œuvre des priorités de développement centrées sur les cinq axes issus de la stratégie sectorielle indiqués ci-haut.

2.2. Caractéristiques de la zone du Projet

2.2.1 Le WILAYA du BRAKNA est la région retenue par le MHETIC comme étant suffisamment représentative des problématiques que l'on retrouve dans les autres régions de Mauritanie, pour tester la gestion intégrée des ressources en eau et les infrastructures.

2.2.2 Cette région répond en effet aux critères suivants :

- (i) disponibilités des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- (ii) utilisations diverses de l'eau (l'alimentation avec des villes importantes telles que Boghé, Aleg et pour les activités agricoles et de l'élevage) et la représentativité des problématiques « Eau » ;
- (iii) possibilité d'une articulation avec des projets variés dans la région, et en particulier avec le projet régional de gestion intégrée des ressources en eau du fleuve Sénégal avec une phase de démonstration sur les régions du Trarza et du Gorgol en ce qui concerne la rive droite du fleuve. En effet la présence d'une partie du bassin de la rive droite du fleuve Sénégal, bassin aux eaux partagées entre quatre pays, fait l'objet d'un Plan de Gestion intégrée des Ressources en Eau (PGIRE) exécuté dans le cadre de l'OMVS. Le projet AGIRE-1, au niveau de la partie sud de la région du Brakna qui longe le fleuve Sénégal, permettra d'articuler le PGIRE avec l'approche stratégique nationale de gestion intégrée des ressources en eau qui sera développée par le présent projet au niveau de la Mauritanie.

2.2.3 Le WILAYA du Brakna comprend aussi une zone où l'eau est difficile d'accès à savoir la zone des Mauritanides où se situe la ville de Maghta Lajhar.

2.3. Principaux intervenants

2.3.1 Les interventions des principaux partenaires au développement dans le secteur sont relativement bien ciblées et couvrent de ce fait tous les domaines concourant au développement du secteur en général. Ainsi :

2.3.2 En ce qui concerne les projets d'investissements physiques en milieu urbain les principaux bailleurs du secteur sont :

- (i) les fonds des institutions de financement arabes (FADES, Fonds Koweïtien, Fonds Saoudien de Développement) et la Banque Islamique de Développement (BID) avec le financement du projet Aftout EsSaheli pour l'approvisionnement en eau de Nouakchott,
- (ii) la Banque Africaine de Développement (BAD) qui participe au financement de l'Aftout Es Saheli ;
- (iii) la Banque mondiale à travers le Projet de Développement urbain ;
- (iv) et la Coopération espagnole avec un projet d'amélioration de la qualité de l'eau dans les quartiers défavorisés de Nouakchott. A cet effet l'UNICEF travaille en milieu urbain, notamment en partenariat avec la coopération espagnole (lutte contre les maladies hydriques, lutte contre la pauvreté). Le PNUD finance aussi un projet local de traitement des effluents en milieu urbain et appuie un projet de branchements sociaux à Dar Naïm (Nouakchott).

2.3.3 En ce qui concerne les projets d'investissements physiques en milieu rural et semi urbain, les principaux bailleurs du secteur sont :

- (i) la BAD qui a signé fin 2006 avec le gouvernement mauritanien un important projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement concernant trois régions (Gorgol, Assaba, Hodh Charghi). Il s'agit du premier sous-programme d'AEPA en milieu rural élaboré avec une approche programme sur la base du plan d'investissements AEPA – 2015 (forages, puits, 60 réseaux, latrines – appui aux structures de l'Etat – appui à la structure gouvernementale de gestion du programme) ;
- (ii) l'AFD avec le projet Alimentation en eau au Guidimakha et au Gorgol qui a démarré en 2006 dans 19 centres et qui comprend, outre les ouvrages d'adduction d'eau, des travaux d'assainissement et divers appuis institutionnels (modalités de gestion, tarification, diverses formations, appuis socio-économiques pour intégrer la dimension genre, suivi-évaluation) ;
- (iii) l'Union Européenne avec le Projet Régional Solaire II et trois projets avec des ONG dans le Cadre de la Facilité Eau sur un financement qui concerne cinq régions (Assaba, Brakna, Gorgol, Tagant et Inchiri). Les trois projets portent sur des investissements et un appui aux acteurs locaux et déconcentrés ;

- (iv) La Coopération espagnole sur divers projets en milieu rural (avec l'UNICEF), sur des unités de dessalement (PNBA), et pour des études hydrogéologiques (Maghta Lahjar / Brakna).

2.3.4 Le Japon et les fonds bilatéraux et multilatéraux arabes apportent également des contributions significatives pour la réalisation d'infrastructures hydrauliques en milieu rural, semi urbain et urbain. L'UNICEF intervient en milieu rural pour appuyer de petits projets d'assainissement et développe des actions avec les migrants du Brakna.

2.3.5 En ce qui concerne les projets globaux d'appuis à la gestion du secteur et aux « mesures d'accompagnement » :

- Jusqu'à fin 2006, il n'existait pas de projets permettant d'appuyer spécifiquement les aspects institutionnels et le renforcement des capacités du secteur. Le PNUD et le Gouvernement, dans le Plan d'Action du Programme Pays (CPAP), ont cependant prévu d'intervenir dans la composante « atténuation de la pauvreté » en appuyant l'amélioration de l'accès des populations aux moyens d'existence durable à travers une meilleure gestion de l'environnement et de ses ressources. C'est à ce niveau que le CPAP 2006-2008, à travers le projet AGIRE-1, apporte des appuis au secteur de l'eau et à la gestion de la ressource en eau.
- Il est à noter que tous ces projets dont l'objet d'une coordination des bailleurs de fonds au niveau local et une Table ronde des partenaires au développement du secteur de l'hydraulique a été organisée à cet effet en juin 2006 par le Gouvernement.

2.4. Contraintes au développement de la région

2.4.1 A l'occasion de la préparation du projet avec les différents acteurs intervenant dans le secteur, il est apparu que beaucoup d'efforts restent à faire dans le secteur. De plus cette préparation a permis de mieux concevoir et de dimensionner le projet d'appui AGIRE-1 en fonction des besoins réels du pays. A cet effet cinq constats ont été dressés à la suite des entretiens et visites de terrain. Il s'agit de :

2.4.2 Existence de problèmes de coordination, de concertation et de programmation, en milieu rural comme en milieu urbain : On assiste à l'émergence d'une dynamique d'efforts de décentralisation qui induit des attentes et des interrogations fortes dans divers espaces de concertation (Comité Régional de Développement, Planification du Développement Communal; Comité Communal de Concertation...). L'accès à l'eau apparaît partout comme une priorité des populations et des autorités locales. Cependant les services de l'Etat en charge de l'eau sont généralement absents de ces processus de concertation et d'arbitrage au niveau communal comme au niveau régional, alors que les autorités locales et régionales souhaiteraient plus de coordination et de concertation étant donné la multiplication, en dehors d'un cadre cohérent de programmation, de nombreux petits projets d'hydrauliques sur le terrain, dont certains ne sont pas encore suivis par les services de l'hydraulique.

2.4.3 Existence de pressions et compétitions sur une ressource en eau rare et structurante induisent un besoin de réglementation par la mise en vigueur du nouveau Code de l'Eau, mais aussi une réflexion plus large et à plus long terme de planification et d'aménagement du territoire, selon les principes du développement durable :

2.4.4 Dans un contexte de pression accrue sur un milieu physique souvent aride ou désertique et un milieu physique et humain très sensible aux appropriations de l'espace et des ressources, on assiste à une montée en puissance des formes de compétition autour de l'accès et des usages des ressources naturelles, notamment des ressources en eau.

2.4.5 Un manque de suivi - contrôle du fonctionnement des équipements publics et du niveau de service pour l'AEPA des populations urbaines et rurales.

2.4.6 Des investissements importants, avec des résultats indéniables, ont été réalisés dans le développement de mini-réseaux équipés de châteaux d'eau. On constate le développement local de nombreux branchements particuliers. Ainsi, dans le milieu rural et semi-urbain, l'ANEPA gère près de 370 réseaux (dont 56 dans le Brakna). Une très forte proportion de ces réseaux est fonctionnelle. Cependant, en dépit des efforts de l'ANEPA qui assure notamment des appuis à la gestion et la maintenance de tous les nouveaux projets d'infrastructures (souvent sans avoir été associée ni à leur conception et ni à leur réalisation), on constate que certaines faiblesses subsistent dans le service de l'accès à l'eau potable des populations et dans celui de l'assainissement liquide en milieu urbain.

2.4.7 Les solutions aux questions soulevées par ces trois constats nécessitent de mieux connaître la ressource en eau et ses utilisations pour mieux coordonner, réguler, arbitrer les allocations de la ressource mais aussi pour mieux programmer et gérer les équipements.

2.4.8 La persistance d'une faible connaissance de la ressource en eau, qui devrait inclure dans un cycle unique, la pluie, les eaux de surface et les eaux souterraines, et toutes les utilisations de cette ressource et ses retours d'eaux usées.

2.4.9 Ceci handicape la capacité d'analyse, de concertation, d'anticipation et de décision des services de l'Etat concernés par l'eau.

2.4.10 Le Ministère en charge de l'eau, comme beaucoup d'autres Ministères, n'est pas représenté à l'intérieur du pays par des services régionaux suffisamment pourvus en personnel formé, en moyens matériels, en budget de fonctionnement et en capacité de représentation. Il a en outre besoin de renforcer ses capacités institutionnelles et humaines selon un véritable plan de formation.

3. LE PROJET

3.1. Objectifs du projet

3.1.1 L'objectif général du projet est de créer un environnement rendant possible la gestion intégrée, durable et équitable des ressources en eau et des infrastructures, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable.

3.1.2 Les objectifs spécifiques du projet sont :

- Au niveau central, le projet appuiera les espaces de concertation intersectoriels et multi-acteurs prévus dans le Code de l'Eau, en l'occurrence, le Conseil National de l'Eau et son Comité Permanent. Le projet viendra en appui à ce dispositif global, par le renforcement des compétences dans la démarche de la GIRE et grâce à une meilleure collecte et organisation de l'information disponible pour l'aide à la décision.
- Au niveau régional, le projet s'orientera vers un inventaire des ressources, des initiatives et des impacts des projets. Les capacités de suivi évaluation, de concertation seront renforcées ainsi que les capacités de développement d'outils d'aide à la décision (système d'information géographique régionalisé, dispositifs d'échange d'informations entre les institutions centrales et régionales du secteur et aussi entre les différentes institutions et projets impliqués dans le secteur). L'application des décrets du Code de l'eau sera testée au niveau régional en particulier, le décret concernant la police de l'eau et les décrets concernant les utilisations de l'eau.

3.1.3 Cette approche testée dans la région du Brakna devrait permettre de dégager des propositions stratégiques pour le développement de l'approche GIRE dans les autres régions de la Mauritanie qui seront mises en œuvre dans une seconde phase.

3.2. Description des composantes et des réalisations du projet

3.2.1 Le projet AGIRE 1 comporte trois composantes :

- **Composante 1** : Appuis institutionnels et techniques pour créer un environnement porteur pour une mise en œuvre effective de la politique nationale de l'eau vers les OMD et l'AGIRE

A travers cette composante, la gouvernance du secteur de l'eau en Mauritanie sera améliorée du fait que les capacités institutionnelles seront renforcées ; les actions seront coordonnées entre ces institutions et les différents secteurs et acteurs concernés et seront mises en cohérence avec la politique nationale de développement du CSLP 2006-2010. La Mauritanie pourra ainsi mettre en œuvre l'approche stratégique et le programme d'action vers la GIRE qui aura été adoptée au plus haut niveau. Cet effet sera obtenu, en particulier, en s'appuyant sur une appropriation nationale forte du projet qui sera assurée au niveau des Ministres et des hauts représentants de la Société Civile au sein du Conseil National de l'Eau ; et aussi par la responsabilisation nationale de l'obtention des produits attendus au sein des institutions existantes qui seront renforcées dans ce but

Cette composante vise à atteindre cet effet à travers six (6) résultats vérifiables par indicateurs mesurables à savoir :

- (i) Les capacités et moyens des institutions existantes ont été renforcés ;
- (ii) La volonté politique de donner un rôle central à l'eau et à l'assainissement et d'améliorer la concertation inter sectorielle sera effective ;
- (iii) Le patrimoine national des informations, études et connaissances existantes aura été rassemblé, organisé et analysé par domaine ;
- (iv) Un état des lieux national de la question de l'eau aura été établi et aura conduit à proposer un bilan des lacunes et des options de réponses stratégiques réalisables ;
- (v) Une approche stratégique pour la GIRE aura définie avec son programme d'actions prioritaires à court terme ;
- (vi) L'approche GIRE aura été adoptée au plus haut niveau avec le soutien des acteurs et des partenaires.

Ces six résultats seront obtenus à partir de vingt (20) ensembles d'activités répartis sur deux ans et comportant des recrutements, des formations, des appuis, des évaluations, du travail collaboratif à distance, des ateliers, des collectes de données, des analyses, des études, des suivis, des réunions de coordination, et la formulation d'une stratégie nationale et d'un plan d'action.

- **Composante 2** : Appuis à la déconcentration du MHETIC et au suivi-évaluation-coordination-concertation.

L'effet escompté à travers cette composante est une gestion du secteur au plus près des usagers par une déconcentration et un suivi-évaluation effectifs dans la région du Brakna, en lien avec les efforts de décentralisation et de renforcement des capacités des Communes, par une meilleure coordination entre projets de la région et par une concertation menée au sein du premier Comité Régional de l'Eau. Un renforcement important du Service Régional de l'Hydraulique de la région du Brakna, sera assuré. L'objectif recherché est ainsi d'améliorer la concertation avec les acteurs locaux (communes, privés, associations) et montrer les appuis qu'un service déconcentré peut apporter. Les communes ont un rôle important dans le processus de concertation et le projet appuiera la commune pilote qui bénéficiera des formations dispensées aux différents acteurs et démontrera de ce fait, l'intérêt public du suivi- contrôle régional et local sur les ressources en eau, leurs utilisations et sur les performances des équipements et des services.

Cette composante vise à atteindre cet effet à travers quatre résultats vérifiables par indicateurs mesurables :

- (i) Clarification des rôles et des besoins dans la région du Brakna, puis renforcement effectif du Service Régional de l'Hydraulique et création du premier Comité Régional de l'Eau (CRE) ;

- (ii) Le suivi contrôle informatisé et régulier de terrain fonctionnel pour (i) l'état de la ressource en eau de surface (DRMDR) et souterraine, (ii) l'inventaire des utilisations et (iii) le fonctionnement des équipements et la performance des services ;
- (iii) Un dispositif régional opérationnel pour la collecte, le traitement, l'échange de données socio-économiques avec : (i) des enquêtes de terrain (genre, santé...), (ii) le suivi des objectifs nationaux de développement et des OMD et (iii) un test de collecte informatisé réalisé en lien avec une Commune pilote ;
- (iv) Un bilan de propositions stratégiques concrètes pour la mise en œuvre régionalisée du Code de l'Eau et de la GIRE validé par un atelier régional et par le CRE pour enrichir l'étude de la stratégie nationale GIRE.

Ces quatre résultats seront obtenus à partir de quinze (15) ensembles d'activités réparties sur deux ans et comportant des inventaires, des études organisationnelles, la création d'un espace régional de concertation, des appuis à des analyses locales concertées, un état des lieux, des enquêtes complémentaires de terrain sur les aspects physiques, environnementaux, technologiques, socio-économiques et financiers, des installations et mesures hydrologiques et hydrogéologiques, un système d'enregistrement et de contrôle des points d'eau, un système informatisé de suivi local, de collecte, échange et mise en forme de données, une formulation de recommandations stratégiques et un forum régional.

➤ **Composante 3** : Elaboration et mise en place d'outils et de méthodes pour la GIRE.

A travers cette composante, l'aide à la décision sera améliorée pour une gestion plus durable, plus équitable et plus efficiente de la ressource en eau, en infrastructures et des services, grâce à la mise en place des outils et des méthodes pratiques pour la GIRE, en particulier pour mieux connaître la ressource en eau. Ce qui sera atteint à partir d'une analyse des besoins prioritaires en connaissance des ressources en eau ; par une étude méthodologique et organisationnelle du Système d'Information Régionalisé sur l'Eau de Mauritanie et par un appui à sa mise en œuvre régionale ; et par la facilitation du suivi-validation d'études organisationnelles grâce à un plus grand nombre de partenaire extérieurs qui participent techniquement et financièrement aux actions communes organisées par le MHETIC dans le cadre du programme national «Gestion de l' Eau » que le projet AGIRE-1 va permettre d'aider à mettre en place..

Cette composante vise à atteindre cet effet a travers trois résultats vérifiables par indicateurs mesurables :

- (i) Inventaire et besoins prioritaires pour la connaissance des ressources en eau, en particulier les bassins endoréiques et certains aquifères sensibles en vue de l'optimisation d'un réseau de mesures. Etude méthodologique et de faisabilité du Système d'Information Régionalisé sur l'Eau de Mauritanie (SIREM) pour suivre les OMD et assurer les inventaires prévus au Code de l' Eau.
- (ii) Réalisation des premiers modules du SIREM qui seront utiles aux Directions Régionales de l'Eau en partant de la base de données et des inventaires existants au CNRE et en y adjoignant un SIG aisément utilisable au niveau des régions ;
- (iii) Facilitation du suivi validation de plusieurs études éventuellement menées dans le cadre AGIRE mais non financées et ni réalisées par le projet.

Ces trois résultats seront obtenus à partir de neuf (9) ensembles d'activités réparties sur deux ans et comportant l'élaboration de cartes digitalisées, un bilan des connaissances et besoins pour les ressources en eau, une optimisation d'un réseau minimal de mesures, une étude de faisabilité informatique, la réalisation et le test de modules informatiques, et la facilitation éventuelle du suivi-validation d'études parallèles, mais intégrées au processus national AGIRE.

3.3. Impact du projet sur l'Environnement

L'impact du projet sur l'environnement se traduit à travers les aspects ci-après :

Le développement durable

3.3.1 L'intégration de la dimension environnementale dans le développement économique et social constitue un des défis majeurs auquel doit faire face la Mauritanie en vue d'assurer son développement durable et l'atteinte des objectifs stratégiques de lutte contre la pauvreté. Les enjeux environnementaux sont complexes et recouvrent un caractère multidimensionnel. Une forte pression anthropique (systèmes de production, exploitation minière des ressources forestières, pastoralisme et ses effets sur les ressources, pollutions urbaines et industrielles des eaux et des terres, impacts des exploitations minières etc.) s'exerce sur les ressources naturelles. Plus de 70% du territoire mauritanien est aujourd'hui situé en zone désertique.

3.3.2 Le projet AGIRE-1, en appliquant les principes de la Stratégie Nationale de Développement Durable de la Mauritanie, va venir renforcer l'intégration de la prise en compte conjointe des trois dimensions environnementale, économique et sociale dans les nombreux secteurs mauritaniens concernés par l'eau.

L'eau dans l'environnement mauritanien

3.3.3 L'eau constitue une composante fondamentale de l'environnement mauritanien en tant que ressource fondamentale, habitat, écosystème et vecteur de pollutions, de maladies et de risques naturels à travers ses eaux usées non traitées, ses eaux pluviales non assainies et ses crues ou sécheresses très aléatoires. Elle n'échappe donc pas aux constats généraux précédents sur l'environnement. Certains efforts ont cependant été réalisés par le Ministère en charge de l'hydraulique et notamment par le CNRE pour inventorier les ressources en eau et les points d'eau dans le territoire National. Cependant le contrôle et l'utilisation de ces données pour l'aide à la décision reste limités en l'absence d'un système de suivi des performances des services et du secteur. L'environnement urbain vis-à-vis des eaux usées non traitées ou encore de l'absence de l'évacuation des eaux pluviales est assez préoccupant dans toutes les villes.

3.3.4 La Mauritanie présente des aquifères continus avec des réserves importantes, des aquifères discontinus où les ressources sont disponibles dans les fractures et des nappes alluviales le long des cours d'eau dont la réalimentation est saisonnière et qui sont très sensible à la sécheresse.

3.3.5 On note également la présence d'importantes ressources superficielles notamment le fleuve Sénégal et ses affluents, des lacs et mares pérennes dont l'exploitation est restée jusqu'à présent peu développée, tandis que le fonctionnement hydrologique des nombreux bassins endoréiques reste encore mal connu.

3.4. Coût du projet et plan de financement

3.4.1 Le coût total du projet s'élève à 1103 milles EUR sur deux ans, y compris 6% d'imprévus. Son financement sera assuré sur la base d'une participation d'un fonds commun à mettre en place par la FAE et le PNUD (cf : ci-dessous), d'une contribution l'Union Européenne et du Gouvernement mauritanien sous forme de contrepartie (cf : ci-dessous) sur les bases suivantes.

3.4.2 La répartition du fonds commun (FAE/PNUD) qui s'élève à 828 milles EURO, suivant les postes financés par chaque bailleur de fonds est donnée dans le tableau suivant (voir détail en annexe 6).

Tableau N° 3.1 Contribution de la FAE et du PNUD au financement du projet et affectation des fonds

DESIGNATIONS	FAE	PNUD	TOTAL
<i>Personnel international</i>	98 516	195 718	294 232
<i>Support administratif</i>	59 845		59 845
<i>Voyages officiels</i>		15 584	15 584
<i>Missions</i>		28 519	28 519
<i>Experts et Cons. National</i>	57 506	83 844	141 350
<i>Sous- contrats</i>	47 873	4 335	52208
<i>Formations</i>	41 065		41065
<i>Equipements / Fonctionnement</i>	195 195		195 195
TOTAL	500 000	328 000	828 000

3.4.3 La Délégation de la Commission Européenne (CE) en Mauritanie, participera pour un montant de 75 000 EUR via le contrat-cadre financé sur la Facilité de Coopération Technique (TCF). Le principe du contrat-cadre permet à la Délégation d'engager rapidement des consultants internationaux et nationaux pour réaliser des évaluations et des études. Une version provisoire du concept de l'étude proposée est donnée en Annexe-2. Ces prestations peuvent s'inscrire dans le cadre du futur programme de l'UE d'appui à la décentralisation.

3.4.5 Le Gouvernement assurera une partie du financement du projet AGIRE-1 en prenant en charge les salaires et primes du personnel affecté au projet, la mise à disposition de bureaux, de plantons et gardiens et le paiement des factures d'eau et d'électricité de ces bureaux. Les montants de ces apports en nature représentent une contribution au coût du projet par le Gouvernement estimée à 200 000 EUR. Cette contribution se fera sous deux formes :

- 81 845 EUR correspondant aux salaires de base du personnel affecté au projet à partir du budget général de l'Etat.
- 118 155 EUR correspondant à des frais additionnels qui seront financés à titre de contrepartie au projet AGIRE-1 mis à disposition sur le budget de l'Etat au MHETIC au début de chaque année à raison d'environ 59 080 EUR/an.

4. EXECUTION DU PROJET

4.1 Modalités de mise en œuvre

4.1.1 Le projet AGIRE-1 est ancré institutionnellement au niveau de la Direction Études, Programmation et Coordination du MHETIC. L'ancrage du projet AGIRE-1 au niveau de la DEPC s'explique pour quatre raisons essentielles :

- Le projet concerne particulièrement le MHETIC responsable de la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau et de la gestion de toutes les eaux de Mauritanie ;
- Au sein du MHETIC le projet est ancré au niveau d'une Direction car il associe, à ce niveau, de nombreux ministères à travers le CPCNE et, opérationnellement, plusieurs Départements qui ne dépendent pas du MHETIC. Il s'agit, par exemple, de la Direction de l'Aménagement Rural du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (DAR du MAE) pour l'hydrologie et les aménagements hydro-agricoles, ou encore du Ministère de l'Équipement, de l'Urbanisme et de l'Habitat avec la création récente de l'Office de la Météorologie Nationale;
- Le projet associe également à ce niveau, le nouveau Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et cela pour au moins deux raisons : (i) la ressource en eau et l'assainissement liquide en milieu urbain constituent des composantes fondamentales de l'environnement en Mauritanie conformément au PANE développé récemment en Mauritanie avec l'appui du PNUD/DAES; (ii) l'effet environnement du CPAP auquel se rattache le projet AGIRE-1 est piloté par ce Ministère délégué chargé de l'Environnement ce qui permettra de mieux valoriser les acquis du projet dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du CSLP 2006-2010.
- Dans la phase-1 de la mise en œuvre du projet AGIRE, la mise en place des ressources humaines, des moyens et des outils pouvant rendre possible une gestion plus intégrée de l'eau et des infrastructures hydrauliques concerne la plupart des Directions, Services, et autres structures du MHETIC tant au niveau central que régional. Pour cette raison il est essentiel que le projet soit proche du centre de décision du Ministre en charge de l'eau.

Le Comité Permanent du Conseil National de l'Eau sera le Comité de Pilotage du projet

4.1.2 Le Comité Permanent du Conseil National de l'Eau qui est intersectoriel et technique et comprend une représentation des différents Ministères concernés est le Comité de pilotage le plus approprié pour orienter et valider les propositions, les résultats techniques du projet et la stratégie Nationale GIRE.

4.1.3 Le Comité de pilotage devra à travers une approche participative obtenir un accord de principe sur des sujets sensibles relatifs à l'eau et à ses utilisations en vue de l'élaboration progressive de la future stratégie nationale de Gestion Intégrée des Ressources en Eau en Mauritanie. Les documents stratégiques et recommandations issues des travaux du Comité de Pilotage seront portés au moins une fois par an au niveau politique de l'espace de concertation que constitue le Conseil National de l'Eau.

Une structure légère au sein de la Direction des Études, de la Programmation et de la Coopération (MHETIC)

4.1.4 Un Responsable National AGIRE-1 (RNA), responsable au MHETIC (DEPC), sera désigné par le Ministre dès la signature du document de projet. Son rôle est de suivre l'exécution et le bon déroulement de l'ensemble du projet pour le compte du MHETIC. Il travaillera étroitement avec le Chef de projet AGIRE-1. Il représentera le MHETIC aux réunions de coordination concernant le projet AGIRE-1 au MEF et aux réunions qu'il pourra organiser avec le PNUD, le DAES, la FAE et la CE concernant le projet. Il supervisera, avec l'appui du Chef de Projet, l'exécution de l'ensemble des composantes du projet et assurera en particulier le rôle de responsable national de l'obtention des produits de la composante -1.

4.1.5 Un Chef de projet national de très haut niveau sera engagé sur appel à candidatures, à plein temps, lorsque les préalables au début opérationnel du projet auront été toutes mises en place. Il sera rémunéré sur le financement du projet. La fonction du chef de projet sera d'appuyer le RNA dans la mise en œuvre opérationnelle et la coordination de l'ensemble des trois composantes du projet.

4.1.6 Un comptable / secrétaire complètera l'équipe basée à Nouakchott. Ce poste fera l'objet d'un appel à candidatures et sera rémunéré par le projet.

4.1.7 La structure basée au MHETIC (DEPC) bénéficiera d'un financement du projet pour l'équipement informatique, l'équipement de bureaux, en moyens logistiques avec un véhicule tout terrain, un chauffeur et un budget de fonctionnement pour la composante 1.

4.1.8 Les principales structures du MHETIC au niveau central ont besoin d'être renforcées en personnel pour bénéficier des apports du projet. En particulier :

- Les Services chargés de la planification et de la programmation et du Suivi-évaluation de la DEPC du secteur de l'Eau et de l'Assainissement ont besoin d'un personnel en place pour bénéficier des formations dispensées dans le cadre du projet.
- Un ingénieur hydrogéologue, spécialiste en base de données, devra être désigné au CNRE pour servir d'interlocuteur du projet AGIRE-1, bénéficiaire des formations et assurer la parfaite complémentarité des actions et outils entre les niveaux central et régional. Afin d'assurer la réalisation des produits attendus au niveau central du CNRE, il assurera notamment, avec les deux autres ingénieurs affectés à ce niveau par le CNRE au projet, la mise en forme du contenu des données à introduire dans les bases de données et les modules du Système d'Information Régionalisé sur l'Eau de Mauritanie (SIREM), la coordination de la saisie, les tests et le fonctionnement des modules du SIREM qui inclura les bases de données existantes afin que le CNRE dispose d'un système unifié pour la GIRE.
- Deux agents de saisie pour le SIG seront également financés, six (6) mois sur douze (12), en fonction du programme de travail établi pour la réalisation du SIREM.

Un protocole d'accord sera élaboré et signé entre le MHETIC et le MAE et un autre entre le MHETIC et le MEUH

4.1.9 La Direction de l'Aménagement Rural (DAR) est concernée directement par l'élaboration de certains produits du projet. Pour cette raison, un protocole d'accord sera signé entre le MHETIC et le MAE qui portera sur les eaux de surface, la pluviométrie, l'utilisation des eaux de surface par les aménagements

hydrauliques ruraux (irrigation, élevage, eaux domestiques) et sur l'enregistrement du régime de l'utilisation des eaux non domestiques. Le projet pourra contribuer aux renforcements des capacités des cadres hydrologues. Un autre protocole pourrait également être signé entre le MHETIC et le Ministère de l'Équipement, de l'Urbanisme et de l'Habitat dont dépend l'Office de la Météorologie Nationale afin de pouvoir échanger les données pluviométriques et les intégrer dans le SIREM.

Un renforcement important en moyens humains et matériels au niveau régional

4.1.10 Le Responsable du Service Régional de l'Hydraulique assurera la responsabilité de la représentation du projet au niveau régional. Il sera nommé par le Ministre de l'Hydraulique avant le début du projet. Son rôle est de suivre l'exécution et le bon déroulement des activités de la composante 2 (gestion locale de l'eau et des infrastructures au niveau du Brakna) et de certaines activités de la composante 3 réalisées au niveau régional (ressources en eau et système d'information régionalisé) et d'échanger les informations avec le niveau central. Un programme de travail semestriel correspondant aux produits à délivrer sera élaboré par ce responsable, avec l'appui du chef de projet et des deux experts, et sera discuté avec le RNA.

4.1.11 Sous réserve des résultats de l'étude qui sera menée durant le projet sur les limites géographiques des futures Directions de l'Eau, le Service Régional de l'Hydraulique du Brakna pourrait évoluer, à la fin du projet, vers une Direction Régionale de l'Eau, point focal incontournable de toutes les initiatives et opérations du programme « eau et assainissement » dans la région et dont le Directeur serait nommé par le MHETIC et placé directement sous son autorité

4.1.12 Deux experts nationaux pour les composantes 2 et 3 du projet seront recrutés par appel à candidatures, en même temps que le chef de projet et une fois les préalables réalisés, et seront rémunérés sur le financement du projet. Les deux experts auront des termes de référence précis dont les objectifs principaux sont le renforcement des capacités pour atteindre les résultats attendus du projet sur les composantes 2 et 3 par les agents du SRH, en particulier l'organisation d'une information régionale fiable rendant possible l'application des décrets du Code de l'Eau et la concertation intersectorielle.

4.1.13 Le renforcement en personnel ayant des profils adaptés aux différentes tâches d'un service régional de l'hydraulique et le renforcement des moyens sont indispensables à mettre en place par la partie nationale. Il s'agit en particulier de :

- Un (1) ingénieur, spécialiste en modalités de gestion des points d'eau, ayant également une expérience suffisante en assainissement, représentant la DH et la DA dans le service régional pour la composante 2 du projet ;
- Deux (2) hydrogéologues (un ingénieur et un technicien) détachés du CNRE, institution désignée responsable de la composante 3 du projet. Ils travailleront pour obtenir les produits de la composante 3, en étroite collaboration avec l'expert national recruté pour appuyer la composante 3, ainsi que pour les produits de la composante 2 qui concernent le suivi de la ressource en eau.

4.1.14 En terme d'équipements, le SRH bénéficiera d'un financement du projet pour l'équipement informatique et les bureaux, des moyens logistiques (2 véhicules tout terrain avec chauffeurs pour les composantes 2 et 3), du matériel de mesure hydrologique et hydrogéologique y compris du matériel portable pour la mesure de la qualité de l'eau et d'un budget de fonctionnement pour les composantes 2 et 3. Deux (2) agents de saisie seront également recrutés à mi temps sur les fonds du projet pour la réalisation du contenu du SIREM en fonction du programme de travail.

4.1.15 Des programmes de travail semestriels et actualisables seront élaborés pour chacune des personnes de l'équipe régionale et centrale du projet. Le salaire des fonctionnaires sera assuré par le budget national et leur prime liée à leur affectation sera financée sur le fonds de contrepartie nationale du projet selon les modalités en vigueur.

4.1.16 Le projet bénéficiera d'appuis ponctuels par des consultations nationales et internationales et par un suivi régulier apporté par l'Agence de Coopération du système des Nations Unis.

- a) Le DAES est l'agence de coopération du système des Nations Unies pour ce projet étant donné son expérience et sa connaissance du secteur de l'eau en Mauritanie en collaboration avec le PNUD et le Ministère en charge de l'eau depuis plus de 20 ans.
- b) Des consultants internationaux pour une durée totale de 14 hommes/mois sur les 2 années du projet. Ils ont le rôle de produire des études de base, d'assurer la qualité du travail, de contribuer à définir les programmes de travail du personnel affecté au projet et d'assurer les formations aussi bien au niveau central qu'au niveau régional. Les consultants internationaux suivants sur la durée du projet sont prévus :
- un spécialiste international en gestion intégrée de l'eau pour une durée de 5 mois ;
 - un spécialiste informaticien SIG GIRE pour une durée de 6 mois sur les deux ans du projet. Il apportera un appui à l'équipe du projet au niveau régional et au niveau central. Il assurera les formations nécessaires afin que le plan de travail pour la réalisation concrète des modules et bases de données du SIREM puisse être exécuté par les ingénieurs et techniciens du projet avec l'appui des experts nationaux ;
 - un hydrologue pour une durée de 1 mois ;
 - un hydrogéologue pour une durée de 1 mois ;
 - un spécialiste hydraulique rurale pour les aspects irrigation et pastoralisme pour une durée d'1 mois.
- c) Des consultants nationaux pour une durée totale de 10 hommes/mois. Ils ont le rôle d'appuyer les équipes en place (niveau central et régional) pour la réalisation des études, enquêtes et ateliers. Les consultants nationaux suivants sont prévus sur la durée du projet :
- un hydrogéologue pour une durée de 2 homme/mois ;
 - un hydrologue pour une durée totale de 2 hommes/mois ;
 - un socio-économiste pour une durée de 1 homme/ mois ;
 - un consultant sur les aspects légaux et réglementaires pour une durée d'1 homme/ mois ;
 - un consultant économiste pour une durée d'1 homme/ mois ;
 - une consultante socio économiste pour le suivi des enquêtes auprès des ménages et pour la prise en compte de la dimension genre dans la GIRE pour une durée de 3 hommes/mois.
- d) Des appuis ponctuels sous forme de contrats avec des prestataires de services sont aussi prévus et pris en charge par le projet :
- une ONG pour des enquêtes de terrain (complémentaires à celles financées par la CE) ;
 - des contrats pour des tâches diverses (reprographie, édition...).
- e) Un bureau d'études sera également consulté pour faire une étude de l'état des lieux.

4.2 Calendrier d'exécution du projet

4.2.1 Le calendrier d'exécution du projet est intégré au chronogramme indicatif des activités générales du projet présenté en annexe.

4.2.2 On notera que les activités qui correspondent aux trois composantes sont menées parallèlement à deux niveaux : le niveau Central (DEPC, CNRE et DH) et le niveau régional (Service Régional de l'Hydraulique du BRAKNA) qui s'enrichissent mutuellement selon les articulations indiquées sur le graphe (voir annexe). Cela nécessitera une procédure de gestion intégrée du projet, placée sous le contrôle du Responsable National du projet, et qui sera appuyée par le Coordinateur AGIRE-1 et les deux autres experts nationaux du projet. L'obtention de chaque produit sera supervisée par un responsable national de produit.

4.2.3 Il est à noter que ce chronogramme est donné à titre indicatif pour montrer à la fois les liaisons à assurer, et donc à programmer, dans le temps entre les trois effets (et leurs produits) et aussi pour faire prendre conscience de la nécessité d'appuis internes (fonctionnaires) et externes (experts nationaux, consultants..) bien organisés par les responsables nationaux pour que les délais soient respectés et les acquis

bien utilisés. Il ne s'agit ici que d'un planning global qui donne le positionnement dans le temps de la réalisation de chaque produit afin que les effets visés puissent être atteints dans les meilleures conditions. Un chronogramme plus précis sera nécessaire au début de chaque année lorsque le « plan de travail annuel » sera élaboré selon les principes du CPAP.

4.2.4 En outre, une programmation plus fine, semestrielle et actualisable chaque mois, sera élaborée par chaque responsable de produit sous la coordination de chacun des trois responsables d'effets. Un chronogramme sur six (6) mois glissant sera donc élaboré pour chaque produit en indiquant le début et la fin prévus de chaque activité. Ce sera à partir de cette programmation fine que les plans de travail individuels pourront être établis. Un important travail d'explication et de formation est attendu du coordinateur et des deux experts nationaux pour renforcer les capacités en méthode de travail des cadres et des techniciens de l'hydraulique.

4.3 Dispositions relatives à l'acquisition des biens, travaux et services

4.3.1 Toute acquisition de biens, et services financé par la FAE, se fera conformément aux dispositions relatives à l'acquisition des biens et services telles que définies dans les procédures de la Facilité, d'où le tableau suivant : (en Euro)

Tableau 4-1 Mode d'acquisition des biens et services

Catégories de dépenses	LR	CFN	Autres	Financement autre que FAE(*)	Total
Biens					
- Véhicules		105 974			105 974
- Equipements de bureaux		7 792			7 792
- Equipements informatiques		22 987			22 987
- Equipement de mesures et divers		27 273			27 273
Services					
- Consultants internationaux	98 516			131 354	229 870
- Conseiller interrégional				64 364	64 364
- Experts et consultants nationaux	57 506			83 844	141 350
- Personnel d'appui (support administ.)	59 845				59 845
- Etat des lieux	23 377				23 377
- Enquêtes de terrains				4 335	4 335
- Ateliers	16 704				16 704
- Formation			41 065		41 065
Fonctionnement CEP et divers					
- Salaires primes				149 536	149 536
- Location de bureau et frais divers de fonctionnement (eau, électricité..)				50 464	50 464
- Edition documents		7 792			7 792
- Fonctionnement véhicules			25 169		25 169
- Fournitures de bureau			6 000		6 000
- Missions				28 519	28 519
- Voyages officiels				15 584	15 584
Total	255 948	171 818	72 234	528 000	1 028 000

(*) Le PNUD pour un montant total de 328 000 EUR et le Gouvernement mauritanien pour un montant total de 200 000 EUR.

Biens :

4.3.2 Les véhicules, les équipements de bureaux et informatiques et les équipements de mesures seront acquis selon une procédure de consultation de fournisseurs à l'échelon national compte tenu de leurs faibles montants, de leur disponibilité sur le marché national et de l'existence dans le pays d'un nombre suffisant de fournisseurs pouvant garantir la concurrence.

Services

4.3.2 Le recrutement des consultants individuels (consultant internationaux et nationaux) ainsi que celui du personnel d'appui (comptable- secrétaire, agent de saisie), se fera par consultation sur la base d'une liste restreinte à l'échelon international et national.

4.3.3 Les formations (stages individuels et voyages d'études) seront exécutées selon une procédure de gré à gré.

Fonctionnement

4.3.4 Les acquisitions liées au fonctionnement et à l'entretien des véhicules seront faites suivant une procédure de gré à gré.

4.3.5 Les acquisitions liées à l'édition des documents seront faites selon la procédure de consultation de fournisseurs à l'échelon national compte tenu de leurs faibles montants, de leur disponibilité sur le marché national et de l'existence dans le pays d'un nombre suffisant de fournisseurs pouvant garantir la concurrence.

Revue à posteriori :

4.3.6 Afin d'accélérer l'exécution de ces opérations, la Facilité Africaine de l'Eau encourage l'utilisation de la procédure de revue à posteriori des acquisitions. Pour ce faire, toutes les acquisitions dans le cadre du présent projet bénéficieront de la revue à posteriori.

4.4 Dispositions relatives aux décaissements

Les décaissements se feront par l'intermédiaire d'un compte spécial, destiné à recevoir les ressources du don, qui sera ouvert par le Responsable National AGIRE-1 (RNA). La preuve de l'ouverture de ce compte spécial au niveau d'une banque acceptable par la FAE constituera une condition préalable au premier décaissement du don.

4.5 Rapports financiers et audit

La comptabilité du projet sera tenue dans des livres séparés où devront clairement apparaître toutes les opérations financées par la FAE, par un comptable sous la supervision du Coordinateur du projet, selon un système informatisé de gestion comptable en vigueur en Mauritanie. Ce système permettra de suivre les dépenses du projet en fonction des prévisions, par source de financement, par catégorie de dépenses et par composante. De plus, un cabinet d'audit externe sera recruté pour vérifier une fois par an, la comptabilité du projet et les comptes bancaires correspondants. Les frais d'audit seront financés sur les fonds de la FAE.

4.6 Suivi et évaluation du projet

Un mécanisme simple de suivi interne du projet va être mis en place au début du projet par le Responsable National AGIRE-1 (RNA), appuyé par le Chef de Projet AGIRE-1, afin que ce suivi puisse être effectué en continu dès le début du projet en s'appuyant sur le projet à travers le coordinateur avec les deux experts nationaux AGIRE-1 et sur des rapports concis d'avancement des ingénieurs concernés.

5. AVANTAGES DU PROJET

5.1 Principaux risques et mesures d'atténuation

Les principaux risques qui pourraient freiner le bon déroulement du projet sont les suivants :

5.1.1 L'insuffisance de l'implication des décideurs politiques : Il s'agira d'impulser une décentralisation effective et d'appuyer la concertation inter institutions. Afin de minimiser le risque de faible collaboration des décideurs, le projet AGIRE-1 comprend des activités de renforcement des capacités à haut niveau.

5.1.2 Le risque lié à une adhésion limitée des institutions des autres secteurs aux niveaux central et régional : Le risque lié à une adhésion limitée des institutions sectorielles centrales et régionales des acteurs et des usagers aux exigences du développement participatif autour de l'eau ne doit pas être sous estimé. Cependant le projet va assurer la promotion d'une meilleure connaissance et appropriation du secteur national de l'eau par son administration, par les élus, par les collectivités territoriales, par les associations représentatives du secteur privé et des usagers et par tous les autres acteurs locaux et régionaux.

5.1.3 Le risque lié à une mobilisation partielle ou insuffisante des fonctionnaires en charge de l'hydraulique : Le risque lié à une mobilisation partielle ou insuffisante des fonctionnaires en charge de l'hydraulique au sein de la DEPC, de la DH et du CNRE et dans la région pilote, pour travailler sur des activités du projet tout en restant rémunérés par le Gouvernement est un réel. Cependant il s'agit d'un choix stratégique du projet d'apporter des appuis temporaires à des institutions existantes, sans créer des structures parallèles, car le projet vise avant tout des impacts durables et internalisés dans les pratiques du secteur.

5.1.4 Le risque lié à une sous-estimation des obstacles à surmonter et qui entraînerait des délais d'obtention de certains produits indispensables à l'obtention d'autres résultats : Ce risque est réel pour ce projet complexe. Il a bien été identifié par les concepteurs du projet, les décideurs et les partenaires au développement qui en ont discuté. Cette difficulté sera rencontrée à un moment où a un autre. Le projet doit donc y répondre. La stratégie de ce projet de développement institutionnel consiste cependant à considérer qu'il n'y aura pas d'effet durable obtenu s'il n'y a pas d'appropriation complète de l'obtention des produits par les acteurs nationaux. Cette stratégie de pérennisation implique de responsabiliser les cadres de l'hydraulique pour obtenir des produits identifiables à des dates données.

5.2 Durabilité du projet

5.2.1 La pérennisation des impacts sera assurée avec des appuis ciblés pour le renforcement des institutions et la formation des ressources humaines au sein des institutions existantes. La formation « en service » par les spécialistes nationaux et internationaux qui interviendront fait partie de la stratégie du projet. Chacun de ces intervenants aura au moins un homologue et les interventions feront l'objet de présentation systématique des résultats obtenus devant les responsables du MHETIC et devant le Comité Permanent du Conseil National de l'Eau afin que tous les acteurs nationaux progressent ensemble dans la réflexion et enrichissent leurs connaissances mutuelles tout en s'appropriant pleinement le processus.

5.2.2 La phase 2 du projet AGIRE sera formulée en 2008 et portera sur la période 2009-2011. Elle devrait viser en particulier un appui à l'élaboration nationale du PANAGIRE par une réplique des acquis validés du projet AGIRE-1 à d'autres régions du pays, avec l'appui de la communauté des partenaires au développement. La phase 1 aura normalement mobilisé cette communauté autour d'une vision partagée pour l'efficacité d'une aide visant un meilleur alignement avec la politique nationale et aura permis de mieux mobiliser la partie nationale pour une meilleure structuration, coordination et cohérence du pilotage et du suivi-évaluation des actions du secteur dans son ensemble.

5.3 Aspects économiques et impacts socio-économiques du projet

5.3.1 Le projet dans sa phase actuelle ne dégage pas d'avantages économiques quantifiables immédiatement perceptibles. Il permet de contribuer à terme à la mise en pratique de la politique de la

Mauritanie en matière de disponibilité en ressources en eau à travers tout le pays, et ceci à travers la région pilote du BRAKNA telle que spécifiée ci-avant. De part donc les trois composantes en effet indiquées précédemment, le projet vise à apporter des appuis aux institutions et autres structures créées au cours de ces dernières années et dont l'objectif est de concourir au développement du secteur par une redynamisation soutenue des actions futures devant y être entreprises. Il s'agit donc de jeter les bases institutionnelles qui permettront de mettre au cours des prochaines années à la disposition des populations tant dans les centres urbains, semi-urbains que ruraux, de l'eau potable, et partant de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable.

5.3.2 De façon spécifiques, le projet permettra aux femmes, aux jeunes et aux populations défavorisées, sédentaires ou nomades, ainsi qu'au secteur privé et associatif local et aux ONG, de bénéficier d'une meilleure gouvernance de l'eau (eau de boisson, eau pour les activités économiques, eaux usées...) à l'échelle de la Wilaya et ainsi d'un accès plus sain, plus durable et plus équitable à l'eau. De même, il permettra aux collectivités locales d'avoir une meilleure compréhension des usages de l'eau, un meilleur accès à l'information et un meilleur appui sur les aspects techniques et financiers ;

5.4 Aspects « genre »

5.4.1 L'expérience montre que la dimension «genre» doit être incluse dès l'origine d'une démarche GIRE. Le projet va inclure les aspects genre de la façon suivante :

- Assurer la promotion et la prise en compte de points de vue différenciés dans la formulation des stratégies de développement et la protection de la ressource par les décideurs au plus haut niveau et au sein des espaces de concertation en charge de proposer des approches stratégiques pour la GIRE;
- Intégrer les aspects genre au sein de ses propres activités et pratiques tant au niveau des formations que de la composition des équipes et de leurs approches. Cela sera clairement et concrètement pris en compte, dans la conception et la réalisation des enquêtes, en ouvrant les consultations et les recrutements aux experts nationaux féminins expérimentés sur les aspects eau;
- Désagréger les discussions de groupes afin de prendre en compte les perceptions et les priorités de tous les groupes de population sur les ressources à mobiliser pour assurer la viabilité de la gestion de la ressource;
- Mettre en place une information spécifique pour chaque groupe cible.

5.4.2 Le projet contribuera ainsi à la stratégie nationale pour la promotion féminine et l'équité des genres.

6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

6.1 Conclusion

6.1.1 L'objectif général du projet est de créer un environnement rendant possible la gestion intégrée, durable et équitable des ressources en eau et de leurs infrastructures, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable.

6.1.2 L'action en matière de lutte contre la pauvreté liée à "l'eau" vise l'atteinte des objectifs nationaux du CSLP-2, et donc des OMD, afin que les catégories sociales les plus démunies améliorent durablement leurs conditions de vie sur le plan de leurs revenus, de leur environnement, de leur santé et de l'éducation de leurs enfants, par l'accès étendu aux services de base et conjointement par la diversification économique dans le développement rural (agriculture –élevage- pêche) qui dépend pour beaucoup de l'eau et de sa bonne gestion. Le projet vise donc à appuyer la nouvelle politique sectorielle de l'eau du pays, dans la perspective –dans une seconde phase - de l'élaboration du Plan d'Action National d'Aménagement et de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANAGIRE) prévu au Code de l'Eau.

6.2 Recommandations

6.2.1 Etant donnée la présente évaluation attestant de la pertinence, de l'efficacité, et de la pérennité du projet, ainsi que de la compétence et de la capacité du Ministère de l'Hydraulique à exécuter le projet, il est proposé au directeur de la FAE d'approuver la requête de co-financement du Gouvernement mauritanien d'un montant ne dépassant pas 500 000 Euros pour appuyer la première phase de l'Aménagement et la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (AGIR-1) qui représente 45 % du budget nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

6.2.2 Le premier décaissement du don est subordonné à la réalisation par le Gouvernement mauritanien de la condition suivante :

Fournir à la FAE la preuve de l'ouverture par le RNA du compte spécial auprès d'une banque acceptable par la FAE pour recevoir les ressources du don (§4.4).

ANNEXE 1

Le CSLP 2006-2010 et la politique nationale de l'eau

A- L'eau dans le Cadre Stratégique National de Lutte Contre la Pauvreté de Mauritanie.

Selon le document du CSLP 2006-2010, le développement du secteur continue à être considérablement ralenti par les principales faiblesses identifiées par le passé. Il s'agit en particulier (i) de la lenteur des procédures et de la faiblesse de la coordination, avec une multiplicité des intervenants (MH, MDRE, CDHLCPI, etc.) qui entraîne des chevauchements importants et engendre des déperditions et des doubles emplois préjudiciables à l'action globale dans le secteur ; (ii) de la persistance continue de l'approche « projets » ; (iii) du manque évident en ressources humaines et matérielles ; (iv) de la lenteur dans la mise en place des financements ; (v) de l'insuffisance et de la faible application des normes ; et (vi) de la faiblesse du partenariat entre le public et le privé.

Compte tenu des enjeux liés à l'eau le document du CSLP 2006-2010 continue de placer l'hydraulique parmi les priorités de la politique nationale de développement. Ainsi les priorités du CSLP 2006-2010 seront-elles désormais de quatre sortes : (i) quatre domaines prioritaires : l'éducation, la santé, l'hydraulique et les infrastructures, (ii) deux zones prioritaires : le milieu rural aride et les quartiers précaires des grandes villes, (iii) deux actions transversales prioritaires : la conception et la mise en œuvre de la SNAT et du PANE, et (iv) une méthode de travail prioritaire : la mise en œuvre concertée, coordonnée et suivie du CSLP 2006-2010.

On notera que la question de l'eau en tant que ressource et en tant qu'infrastructure concerne les quatre domaines prioritaires du CSLP 2006-2010 et non uniquement celui de l'hydraulique. Contribuer à mieux connaître la ressource en eau et à mieux gouverner le secteur de l'eau revient à contribuer à améliorer l'ensemble des quatre secteurs prioritaires du CSLP 2006-2010.

ANNEXE 2

CONCEPT D'ETUDE PROPOSEE A LA COMMISSION EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROJET AGIRE

(version provisoire du 20/12/2006)

Etude institutionnelle de la déconcentration des services de l'hydraulique en lien avec la décentralisation

1. Introduction

a. Cadre de l'étude proposée

L'étude proposée par le MH au financement de la Commission Européenne se situe dans le cadre du projet « Aménagement et Gestion Intégrée des ressources en Eau » (AGIRE), projet de deux ans exécuté par le MH et co-financé pour ses autres activités par la FAE, le PNUD et le Gouvernement de Mauritanie. Ce projet constitue une première phase de réponse aux engagements de la Communauté internationale (OMD et SMDD-Johannesburg) visant l'« élaboration d'ici 2005 de Plans de Gestion Intégrée des Ressources en Eau » (GIRE).

Le projet est en phase finale de formulation conjointe entre le Gouvernement et ses partenaires au Développement et comporte 3 composantes :

- Renforcer les capacités de coordination et de gouvernance du secteur de l'eau et définition participative d'une approche stratégique GIRE correspondant aux besoins réels de la Mauritanie.
- Tester et démontrer les bénéfices de la déconcentration et de la concertation régionale dans le cadre des efforts de décentralisation en cours.
- Définir et développer au sein des institutions centrales et régionales existantes des outils et méthodes modernes pour l'aide à la décision et pour la mise en œuvre de la stratégie GIRE à chaque niveau.

L'étude proposée correspond à un besoin bien identifié qui est intégré dans la Composante 2. Étant donnée l'importance de l'hydraulique en Mauritanie (un des quatre secteurs prioritaires du CSLP-2) cette étude pourrait constituer une contribution significative et porteuse d'enseignements généralisables dans le cadre d'un appui européen à la décentralisation.

b. Objectif Général du projet AGIRE

L'objectif général du projet est de créer un environnement rendant possible la gestion intégrée, durable et équitable des ressources en eau et des infrastructures hydrauliques, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable.

Les décrets d'application du Code de l'Eau sont en cours de finalisation et le projet propose de tester leur application dans la région de démonstration du Brakna. Il s'agira notamment de voir quel rôle peuvent jouer les communes pour appuyer l'application des décrets et en particulier le rôle qu'elles peuvent jouer dans la chaîne de transmission de l'information sur le secteur hydraulique.

Effet escompté de la composante 2 AGIRE dans laquelle se situe l'étude proposée

L'impact suivant est attendu des résultats de la composante 2 : « La gestion du secteur est ré orientée au plus prêt des usagers par une déconcentration et un suivi-évaluation effectifs dans la région du Brakna et par une concertation menée au sein du premier Comité Régional de l'Eau ». Un renforcement important du Service

Régional de l'Hydraulique de la région de démonstration choisie par le Gouvernement, le BRAKNA, sera assuré. L'objectif recherché est d'améliorer la concertation avec les acteurs locaux (communes, privés, associations) et montrer les appuis qu'un service déconcentré peut apporter. Les communes ont un rôle important dans le processus de concertation et le projet appuiera une commune pilote qui bénéficiera des formations dispensées aux différents acteurs. Le projet démontrera ainsi l'intérêt public du suivi-contrôle régional et local sur les ressources en eau, leurs utilisations et sur les performances des équipements et des services.

2. Objectif immédiat de l'étude proposée

Dans le cadre de la démarche AGIRE engagée par le Gouvernement, l'objectif immédiat de l'étude institutionnelle proposée est de pouvoir disposer (i) d'une clarification des rôles actuels des acteurs déconcentrés, décentralisés et représentants de la société civile, (ii) d'une analyse de ces rôles, en cohérence avec le Code de l'Eau, par rapport aux besoins déduits d'enquêtes de terrain et de consultations ouvertes dans le Brakna, en lien avec des initiatives comparables et (iii) de propositions de nouvelles fonctions qui pourraient être dévolues aux nouveaux services déconcentrés de l'hydraulique (future Directions Régionales de l'Eau) afin de pouvoir couvrir les tâches de base déjà identifiées (cadre AGIRE) et pouvoir répondre aux nouveaux besoins d'appuis identifiés, notamment vis à vis des collectivités territoriales.

Pour atteindre cet objectif, le projet établira des liens avec les autres projets du Brakna (projet sur financement de la Facilité Eau, projet de décentralisation sur financement de la Coopération espagnole mené en relation avec l'UNICEF et le système des Nations Unies). Le plan d'action sera revu en détail avec les projets en cours afin d'éviter de dupliquer les actions et les formations.

3. Principales composantes des termes de références de l'étude proposée

L'étude pourrait être conduite en 5 composantes :

	Description sommaire de chaque composante	Activité de référence dans AGIRE-1
1	Prise de contact avec la Direction Générale des Collectivités locales- Première identification des rôles actuels et des besoins d'appui et analyse des rôles futurs compte tenu des premiers besoins identifiés en concertation avec les acteurs dans le Brakna.	2.1.2 (partie1)
2	Etat des lieux régional détaillé sur les deux problématiques « eau » qui ont été définies avec les collectivités territoriales dans le cadre du Comité Régional de l'Eau. Etude prospective exploratoire de la situation en 2015 avec la poursuite des pratiques et investissements actuels.	2.1.5
3	Enquêtes complémentaires de terrain et formations, à cette occasion, du SRH et de la commune pilote pour conduire leurs autres enquêtes.	2.1.6 (avec 2.1.5)
4	Etude des indicateurs utiles pour suivre, dans ses trois dimensions économique, sociale et environnementale les progrès vers l'atteinte de chaque OMD en s'appuyant sur la priorité hydraulique du CSLP 2006-2010. Etude et test d'un dispositif communal (commune pilote équipée d'un ordinateur) et régional de collecte, traitement et échanges de données pour mesurer concrètement ces indicateurs. Collecte des données, saisie informatique et transfert au SRH.	2.3.1
5	Etude des nouvelles fonctions des SRH en intégrant la commune pilote dans l'analyse et les autres leçons apprises. Validation régionale et validation des nouvelles fonctions par le CPCNE	2.1.2 (Partie 2)

Certaines activités et enquêtes complémentaires seront menées en parallèle par le SRH du Brakna (appui du projet AGIRE-1) et leurs résultats devront être intégrées par l'étude CE proposée.

4. Première estimation des coûts indicatifs

Une première estimation des coûts, composante par composante, s'élève à 80 000 Euros.

ANNEXE 3
Chronogramme du projet

3 Composantes		PRODUITS ATTENDUS		ANNÉE 1												ANNÉE 2											
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
E N V I R O N N E M E N T	1.1	Les capacités et moyens des institutions existantes ont été renforcés.	■																								
	1.2	Volonté politique et concertation sont effectifs : le CP CNE est opérationnel et le CNE a validé AGIRE1		■																					■		
	1.3	Les informations, études et connaissances existantes ont été valorisées.			■	■	■																				
	1.4	Etat des lieux et Bilan des lacunes et options de réponses					■	▼		=	=	=	=														
P O R T E U R	1.5	Approche stratégique pour la GIRE																									
	1.6	Approche stratégique GIRE et son programme d'actions adoptés par le CNE.																									

		ANNÉE 1												ANNÉE 2											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
D É C O N C E N T R A T I O N	2.1	Clarification des rôles et besoins dans la région de démonstration ; renforcement du SRH ; inventaire acteurs et étude institutionnelle.																							
	2.2	Suivi contrôle informatisé et régulier de terrain est fonctionnel.																							
	2.3	Dispositif régional de collecte, traitement et échanges de données socio-économiques																							
	2.4	Un bilan de propositions stratégiques pour la mise en œuvre régionalisée du Code de l'Eau et de la GIRE.																							

O U T I L S e t M É T H O D E S	3.1	Inventaire et besoins prioritaires des connaissances des ressources en eau																							
		Système d' Information Régionalisé sur l' Eau de Mauritanie																							
	3.2	Réalisation des premiers modules du SIREM																							
	3.3	Facilitation éventuelle du suivi validation de plusieurs études																							

DATES INDICATIVES DES REUNIONS DU CPCNE

x			X			x			X			x			X			x	x			x			x
#						#			#			#			#			#							#

DATES INDICATIVES DES MISSIONS DE SUIVI DU DAES

ANNEXE 4

La mobilisation des partenariats

La stratégie du projet « Aménagement et Gestion Intégrée des Ressources en Eau –Phase 1 » (AGIRE-1) s'articule autour d'une mobilisation progressive, mais coordonnée par le Gouvernement, des partenaires extérieurs intervenants effectivement en Mauritanie dans le secteur de l'eau. Plusieurs actions de coordination déjà engagées (Cellule Nationale de Coordination, Table ronde des bailleurs de fonds, élaboration d'un CDMT sectoriel) devraient permettre de soutenir la mobilisation progressive autour du thème de la gestion intégrée des ressources en eau. Ce nouveau type de partenariat s'étendra à certaines agences du système des Nations-Unies ou certains instituts techniques ou de formation en fonction des besoins identifiés et des opportunités de financement. La mise en place du processus GIRE requière une participation continue et inclusive des partenaires au développement : le PNUD et la FAE en particulier ont manifesté conjointement leur intérêt pour appuyer le processus GIRE de la Mauritanie durant la table ronde. Un partenariat opérationnel sera mis en place dans le BRAKNA avec les projets financés par la CE, la Coopération espagnole, l'UNICEF, et enfin le PNUD et la FAE (AGIRE-1). Des échanges seront organisés afin de faire converger les enseignements des projets innovants réalisés dans d'autres régions par exemple ceux de l'AFD, ceux de la FAE et ceux de la C.E.

ANNEXE 5

Les bénéficiaires cibles

Les bénéficiaires cibles sont les principaux acteurs du secteur :

- 1- A l'échelle locale : les usagers urbains et ruraux de l'eau, y compris les femmes, les jeunes et les populations défavorisées, sédentaires ou nomades, ainsi que le secteur privé et associatif local et les ONG (associations professionnelles, bureaux d'études, entreprises de forage, compagnies minières, gérants des petits réseaux d'adduction d'eau potable) qui bénéficieront d'une meilleure gouvernance de l'eau (eau de boisson, eau pour les activités économiques, eaux usées...) à l'échelle de la Wilaya et ainsi d'un accès plus sain, plus durable et plus équitable à l'eau ;
- 2- Les institutions à l'échelle locale décentralisée : les collectivités locales qui auront une meilleure compréhension des usages de l'eau, un meilleur accès à l'information et un meilleur appui sur les aspects techniques et financiers ;
- 3- Les institutions à l'échelle locale déconcentrée : les services régionaux qui seront renforcés et rendus opérationnels par le projet et pourront remplir efficacement leur rôle de conseil auprès des collectivités locales et des usagers;
- 4- Les institutions du niveau central : qui seront renforcées pour mener le processus de concertation à l'échelle locale et nationale. Le déroulement du processus GIRE sera une des tâches importantes du Comité permanent du Conseil National de l'Eau dont les compétences seront renforcées par le projet.

ANNEXE 6

Tableau N°6.1 Contribution de la FAE et du PNUD au financement du projet
(en Euro)

	DESIGNATIONS	FAE	PNUD	TOTAL
11	<i>Personnel international</i>			
11.50	Consultants internationaux	98 516		98 516
			131 354	131 354
11.91	Conseiller Inter régional		64 364	64 364
13	<i>Support administratif</i>			
13.01	Secrétaire –comptable	14 961		14 961
13.02	Chauffeurs	22 442		22 442
13.03	Agents de saisie	22 442		22 442
15	<i>Voyages officiels</i>			
15.01	Voyages officiels		15 584	15 584
16	<i>Missions</i>			
16.12	Suivi		28 519	28 519
17	<i>Experts et Cons. National</i>			
17.01	Coordinateur – Expert 1		41 922	41 922
17.02	Expert composante 2		41 922	41 922
17.03	Expert composante 3	41 922		41 922
17.04	Consultants Nationaux	15 584		15 584
20	<i>Sous-contrats</i>			
21.01	SC Etat des Lieux National	23 377		23 377
21.02	SC Enquêtes Terrains (p.m. : CE)		4 335	4 335
21.03	SC Ateliers ; divers	16 704		16 704
21.04	SC Edition Docum. de Stratégie	7 792		7 792
30	<i>Formations</i>			
31 01	Stages individuels	24 935		24 935
32 01	Voyages d'études	16 130		16 130
40	<i>Equipements</i>			
45 01	Equipements bureaux	7 792		7 792
45 02	Fonctionnement /maint.	31 169		31 169
45 03	Equipement Informatique	22 987		22 987
45 04	Equipement mesures et divers	27 273		27 273
45 05	Achats Véhicules (4)	105 974		105 974
	TOTAL	500 000	328 000	828 000

Tableau N°6.2 Répartition de la contribution des fonds FAE et PNUD au coût du projet au cours des deux années

(en Euro)

	DESIGNATIONS	TOTAL		ANNEE 1		ANNEE 2	
		H/M	Montant Euro	H/M	Montant Euro	H/M	Montant euro
11	<i>Personnel international</i>						
11.50	Consultants internationaux	14	195 792	6,5	90 904	7,5	104 888
	consultants internationaux		34 078		14 896		19 182
11.91	Conseiller Inter régional	5	64 364	2,5	32 182	2,5	32 182
13	<i>Support administratif</i>						
13.01	Secrétaire –comptable	24	14 961	12	7 481	12	7 481
13.02	Chauffeurs	96	22 442	48	11 221	48	11 221
13.03	Agents de saisie	48	22 442	24	11 221	24	11 221
15	<i>Voyages officiels</i>						
15.01	Voyages officiels		15 584		6 151		9 433
16	<i>Missions</i>						
16.12	Suivi		28 519		11 256		17 263
17	<i>Experts et Cons. National</i>						
17.01	Coordinateur – Expert 1	24	41 922	12	20 961	12	20 961
17.02	Expert composante 2	24	41 922	12	20 961	12	20 961
17.03	Expert composante 3	24	41 922	12	20 961	12	20 961
17.04	Consultants Nationaux	10	15 584	6	6 151	4	9 433
20	<i>Sous-contrats</i>						
21.01	SC Etat des Lieux National		23 377		9 227		14 150
21.02	SC Enquêtes Terrains (p.m. : CE)		3 896		1 538		2 358
21.03	SC Ateliers ; divers		17 143		6 766		10 377
21.04	SC Edition de documents de stratégie		7 792		3 075		4 717
30	<i>Formations</i>						
31 01	Stages individuels		24 935		9 842		15 093
32 01	Voyages d'études		16 130		6 366		9 764
40	<i>Equipements</i>						
45 01	Equipements. de bureaux		7 792		3 075		4 717
45 02	Fonctionnement /maint.		31 169		12 302		18 867
45 03	Equipements informatiques		22 987		9 073		13 914
45 04	Equipement mesures et divers		27 273		10 765		16 508
45 05	Achats de Véhicules (4)		105 974		41 828		64 146
	TOTAL		828 000		368 203		459 797